



en, ensemble
POUR! *Notre programme,*
VOUS! *vous défendre*



CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS

20 mars 2019

Le projet d'accord de Rupture Conventionnelle Collective à la CDC est une honte !

Alors que Monsieur Lombard, Directeur Général de la CDC doit rendre public le 10 avril les résultats 2018 de la CDC, qui comme chaque année, devraient se situer entre 1,5 Md€ et 2,5 Md€, la DRH propose un projet d'accord sur une RCC aux organisations syndicales.

Ce projet porte sur une suppression d'une centaine d'agents pour le moment. Il s'adresse aussi bien aux salariés de la CDC qu'aux fonctionnaires.

Pour TOUS les personnels de la CDC les voyants sont au rouge. Pour les personnels privés, le compte n'y sera pas, et pour les fonctionnaires outre le fait que leur indemnité de rupture sera fiscalisable, il est inutile de rappeler qu'aucun fonctionnaire ou personnel sous statut n'ouvre droit à l'indemnisation chômage.

Sous le prétexte fallacieux d'alléger la masse salariale, M. Lombard répond avec cette RCC à la demande formulée par M. Le Maire Ministre des Finances dans la lettre de mission du DG.

Nous ne pouvons pas accepter une RCC alors que, d'une part, la CDC génère des résultats plus que confortables, et d'autre part, la CDC n'a jamais eu autant recours aux intérimaires et contractuels du fait d'activités exponentielles et notamment d'objectifs en région liées à la BdT ! C'est une aberration !

La CDC a toujours été à la pointe des évolutions de la Fonction Publique. A cette occasion elle sert de laboratoire « anti-social ». La casse du statut général de la Fonction Publique et de la CDC est en marche. Au travers de cette proposition de RCC la CDC en est l'avant-garde.

D'ores et déjà certaines organisations dites syndicales accueillent avec bienveillance cette proposition. Nous le déplorons !

Ce n'est pas le cas de **Force Ouvrière et de la CFTC**. Pour nous, le fait que la CDC propose ce genre de dispositif est terriblement inquiétant ! Que restera-t'il de la CDC lorsque notre DG aura satisfait le gouvernement et poursuivra sa carrière... ailleurs ?

Ce projet n'est que l'antichambre du projet de réforme de la fonction Publique et les prémices annoncés de la réforme des retraites.

La CFTC et Force ouvrière s'opposent à l'instauration sans raison légitime d'un dispositif de Rupture Conventionnelle Collective au sein de la CDC.

